

2005

Tracy Drisdelle-Hegarty - #20046981

On August 11th, 2005, the Discipline and Fitness to Practise Committee met to consider a complaint referred to it by the Complaints Committee. The member was reported for working without a valid certificate of registration. The committee found the member guilty of professional misconduct in accordance with paragraph 53(e) and subsection 17(1) of the Act. The committee imposed a \$3,000 fine on the member pursuant to paragraph 56(2)(c) of the Act and ordered the member to complete a course on the Code of Ethics. Her certificate of registration was suspended for one year. If the course was not successfully completed and the fine was not paid during this one year suspension, the member's certificate of registration would be automatically revoked.

Tracy Drisdelle-Hegarty – # 20046981

Le 11 août, 2005, le Comité de discipline et d'aptitude à exercer la profession s'est rencontré pour entendre une plainte référée par le Comité de révision des plaintes. L'employée-membre était reprochée d'exercer les fonctions d'une IAA tout en n'étant pas en possession d'un permis d'exercer valide. Basé sur les articles 53(e) et 17(1) de l'Acte qui précisent clairement que toute IAA voulant exercer son travail doit être en possession d'un permis d'exercer. Tel que précisé dans l'article 56(2) de l'Acte, le Comité de discipline lui imposa une amende de 3000\$ et lui ordonna de compléter avec succès un cours portant sur le code d'éthique. Son permis d'exercer fut suspendu pour un an. Advenant que le membre n'obtienne pas une note de succès sur le cours recommandé et ou ne paye pas l'amende imposée, son permis d'exercer lui sera automatiquement révoqué.